ENCADRER PAR DES POLITIQUES, PROGRAMMES, LOIS ET RÈGLEMENTS LES ACTIONS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

Mémoire d'opinion présenté par

monsieur François CARON B.Sc

à la

Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec

Consultation publique organisée par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec

Juillet 2023

Notes liminaires

Le masculin est utilisé lorsque requis pour alléger le texte. Des crochets [] ont été utilisés pour rationaliser le sens des citations du texte. Des parenthèses () ont été utilisées pour écourter le texte des citations sans devoir en changer le sens. Le texte a été écrit en conjonction avec les références lues, retranscrites ou reproduites.

Présentation du rédacteur de ce mémoire :

Natif de la paroisse de la Nativité-de-la-Très-Sainte-Vierge-d'Hochelaga, François Caron est un citoyen engargé depuis plus de 30 ans dans l'observation du monde politique fédéral, national et municipal et de ses décisions, politiques, programmes et projets dans les domaines de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la critique de ses projets et réalisations qui ne vont pas dans le sens souhaité d'une société qui tend vers une décroissance économique et technologique convivales, le respect de l'écologie et l'aménagement raisonné de l'environnement et du territoire pour ce faire.

Diplômé en sciences économiques, spécialisation en analyse, et en sciences de l'environnement, il s'est impliqué, malgré sa vie quotidienne de citoyen lambda, dans la rédaction de mémoires d'opinion, critiques mais constructifs, sur les projets de politique nationale de l'eau (2000), le projet de modernisation de la rue Notre-Dame (2001-2002), du pont à péage de l'autoroute 25 (2005), sur l'industrie des gaz de schiste au Québec (2010), sur le projet d'oléoduc Energy East de Trans-Canada Pipe-Lines auprès du BAPE et de l'ONE (2015-2016), et une intervention écrite auprès du ministre des Ressources naturelles du Québec au sujet des projets de publications de règlements sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique (printemps-été 2018), et une contribution écrite en commentaires sur la consultation en marge du projet Des Faubourgs, pilotée par l'OCPM (avril 2019). Il s'est aussi impliqué activement dans la rédaction d'un mémoire d'opinion étoffé sur le document de présentation de l'Écoparc du Ruisseau de la Grande-Prairie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en avril 2019, étudié en commission par l'OCPM. Il s'est aussi impliqué avec la Coalition des AmiEs du Ruisseau-de-la-Grande-Prairie/Molson dans la phase d'adoption par lectures successives en conseil d'arrondissement du projet de redéveloppement du secteur Assomption-Nord à l'automne 2019, en vue d'inciter les autorités de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à négocier des bonifications de projet de la part des promoteurs sélectionnés en vue de préserver des emprises du ruisseau de la Grande-Prairie/Molson pour les intégrer et en tenir compte dans ce redéveloppement en octobre/novembre 2019. La renaturalisation et la sauvegarde du boisé Steinberg à Montréal rentre aussi dans ses champs d'intérêts actuels.

Il appuie et soutient symboliquement tous les combats qui vont dans le sens d'une meilleure qualité de vie en ville, à la campagne et en région, ces derniers respectant une approche en écologie, en aménagement du territoire et en préservation du patrimoine naturel et culturel, comme par exemple les pressions populaires pour le rejet du projet de centrale électrique au gaz du Suroît, en 2004, l'opposition au projet subséquent du gouvernement de modernisation de la rue Notre-Dame en autoroute en tranchée (2005), celles qui ont mené à l'abandon du projet de dépôt de gaz Rabaska (2007-2012), et celles qui ont mené au rejet du projet GNL-Québec et la terminaison de l'étude du projet GazoduQ par l'ACEIE, et celles liées au rejet de l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans la région de Lotbinière, plus spécifiquement dans le voisinage de la réservé écologique Lionel-Cinq-Mars et de la Fôret seigneuriale du Domaine Joly-de-Lotbinière. Il a aussi participé par commentaires écrits à la consultation sur la politique Vision 2050 de la Ville de Montréal tenue par l'OCPM en octobre 2022.

Je remercie le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec d'avoir invité la population à lui communiquer ses points de vue sur les changements à apporter au cadre réglementaire du secteur de l'énergie. Voici les éléments qu'il me semble essentiel de prendre en compte.

Gouvernance

- 1. Nos choix énergétiques auront des impacts déterminants, positifs ou négatifs, sur le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources. Pour éviter des décisions à la pièce dont les conséquences n'auraient pas été suffisamment mesurées, le premier ministre François Legault doit tenir sa promesse de lancer un vrai débat de société sur l'avenir énergétique du Québec, de préférence sous la forme d'un « BAPE générique », et reporter d'ici là toute modification réglementaire.
 - 2. Le Québec doit se donner une nouvelle politique énergétique :
- qui donnera la priorité absolue à la sortie complète des énergies fossiles à moyen terme, y compris du gaz dit « naturel »;
- qui garantira la sécurité énergétique de la population et assurera des conditions de vie décentes à toutes et tous;
- qui sera alignée avec les cibles de protection et de restauration des écosystèmes naturels que le gouvernement a établie en 2022, à savoir notamment la conservation du territoire du Québec à hauteur de 30% d'ici à 2030, surtout au Sud du 49è parallèle;
- au terme d'une transition juste qui placera les travailleuses et les travailleurs concerné-e-s au cœur des discussions.
- 3. L'attraction de nouvelles entreprises énergivores ne doit pas être une priorité et doit en fait être mise de côté jusqu'à ce que l'atteinte des objectifs qui précèdent soit assurée. Pour y arriver, après avoir comblé les besoins internes de consommation du Québec, il faudra construire des parcs d'éoliennes GÉRÉS PAR Hydro-Québec aux abords des réservoirs des barrages existants et à venir pour exploiter la puissance disponible du vent et ainsi conserver l'eau dans les réservoirs pour les périodes de pointe et en vue de se prémunir de l'occurrence de saisons de faible pluviosité. D'autre part, il faudrait interdire l'établissement de champs de panneaux solaires, qu'ils soient conçus et promus par le secteur public ou privé car trop intensifs en occupation du territoire et que la performance des panneaux solaires est inférieure que toute autre source d'énergie. L'installation de panneaux solaires en milieu résidentiel doit par contre être encouragée et promue, soit pour les

résidences existantes, soit pour tout nouveau projet résidentiel ou institutionnel incluant de la géothermie ou non.

- 4. La renationalisation des barrages de Rio-Tinto-Alcan et l'imposition du tarif industriel au secteur devra se faire dans l'optique du refus de celle-çi de rouvrir les contras secrets dont elle a fait l'objet pour son approvisionnement.
- 5. La révision de l'opportunité de poursuivre et d'achever les contrats et les infrastructures pour acheminer le courant au Massachussets et à la Ville de New-York s'impose, étant donné qu'on ne sait pas si la renégociation du contrat de Churchill Falls comprendra ou non une participation financière au complexe de Gull Island, ce qui pourrait améliorer notre offre en puissance mais à un prix négocié qui ne sera pas comparable à celui de 0,002\$/kwh en 1969, non plus à celui de 0,029\$/kwh par la production patrimoniale. Ces contrats, s'ils ne sont pas renégociés ou réajustés incessamment à un prix juste, qui se rapproche plus du prix au kw/h des derniers barrages construits (Romaine, Sainte-Marguerite à 12-13c), ces contrats pourraient devenir des fardeaux sur les finances publiques du Québec du fait que la redevance au Fonds consolidé de l'état ne sera plus prévisible et véridique.
- 6. Les droits constitutionnels, internationaux et inhérents des nations autochtones doivent être respectés, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé. Une attention devra être portée en priorité au peuple Ilnu en vue d'une compensation juste et équitable pour la spoliation de ses territoires ancestraux sans son consentement -le Nitassinan- au moment du développement des projets Bersimis et Manic-Outardes par Hydro-Québec dans les années '50's et '60's.
- 7. La Régie de l'énergie doit redevenir un organisme totalement indépendant. Son mandat doit être valorisé et aligné sur nos cibles climatiques ainsi que de l'étude, l'analyse, l'encadrement et la réorientation des plans stratégiques du MRNF et d'Hydro-Québec, le cas échéant. Le contrôle des tarfis d'Hydro-Québec et sur son plan stratégique sur une base annuelle doit être réinstitué et rétabli en abolissant la loi 34 (LQ2019,c27) et ses réglements afférents.

Équilibre offre-demande

8. Pour maintenir l'équilibre offre-demande d'énergie tout en cessant graduellement de brûler du pétrole et du gaz et sans fragiliser encore davantage les écosystèmes, il faut avant tout entreprendre un méga chantier de réduction à la source de la demande dans tous les secteurs : transport, bâtiments, industrie, etc. La

géothermie peut ètre mise à contribution dans les résidentiel (station qui alimenterait un quartier d'environ 100 logements, p.ex.), dans le domaine résidentiel d'immeubles de plus de 8 logements, ainsi que la récupération de chaleur des procédés industriels partout ou ça peut être possible pour redistribution dans industriels (serres, brasseries, notamment) institutions environnantes. Une corvée tant attendue et maintes fois reportée est celle de l'efficacité énergétique résidentielle. Un programme du type de celui appelé Réno-Climat devrait être rétabli et bonifié pour accélérer la conversion du secteur résidentiel et des ICI au chauffage, ici des maisons et immeubles de rapport, là aux procédés de chauffe industrielle, à l'électricité.

- 10. Le gaz naturel renouvelable (GNR) doit être développé avec une grande parcimonie et réservé aux usages non convertibles à l'électricité.
- 11. Les projets miniers et énergétiques ne doivent pas faire obstacle à l'atteinte de la cible de protection de 30 % des territoires terrestres d'ici 2030, énoncée en 2022 par le gouvernement du Québec, ni se développer au détriment des milieux de vie.
- 12. L'énergie nucléaire, notamment sous la forme des Petits Réacteurs Nucléaires Modulaires (PRM) est à proscrire. Ce dernier secteur est d'autant plus problématique que la gestion des déchets générés jusqu'à maintenant et dans un avenir prévisible n'est pas assurée. Bien que leur volume soit relativement minime, leur toxicité est sans égal à tout autre produit fait de main d'homme et aucune technologie utilisée n'est satisfaisante et sécuritaire jusqu'à maintenant pour les contenir et les gérer. Par ailleurs le site de Chalk River, en Ontario, par sa vétusté, menace quotidiennement et depuis des décennies les eaux de la rivière des Outaouais, pouvant potentiellement causer une pollution presqu'irréversible sur plus de Petawawa jusqu'à Pointe-Aux-Trembles, compromettant durablement sa potabilité et pouvant occasionner des mesures de mitigation, sinon de nettoyage et de contention aux coûts encore plus incalculables que les hypothèses du ramassage du bitume lourd avancées dans l'étude des projets de l'inversion de la ligne 9-B et du défunt projet Energy East de TCPL. Enfin, cette solution est une béquille toute désignée pour maintenir opérationnelle l'industrie nucléaire canadienne, principalement située en Ontario. Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, monsieur Pierre FitzGibbon a tout le loisir à partir de maintenant de rectifier ces errements, de se récuser et d'abandonner définitivement cette idée frivole qui n'apportera aucun bénéfice à l'économie du Québec, sauf aux entreprises extractives privées en région éloignée qui éviteront une connection onéreuse avec le réseau de grande puissance d'Hydro-Québec, et que des inconvénients écologiques, dont

l'externalisation des profits vers ces dernières et l'internalisation par l'État du Québec de tous les coûts des dommages qui ne manqueront pas de survenir.

Tarification

- 12. La tarification doit décourager la surconsommation d'énergie et favoriser l'aplanissement des pointes de demande d'électricité en hiver, mais en respectant sans équivoque le principe d'abordabilité et d'interfinancement des clientèles pour les ménages des classe moyenne et inférieures, tel que conçu avec la création d'Hydro-Québec en 1944, et avec son expansion par nationalisation et expropriation des entreprises privées en 1963, effectuée par un gouvernement social-démocrate progressiste et avant-gardiste pour l'époque.
- 13. Les consommateurs d'énergies renouvelables ne doivent pas assumer les coûts du déclin des acteurs du secteur des énergies fossiles, comme le prévoit par exemple l'entente de biénergie Hydro-Québec Énergir.

Chose certaine, il faut mettre fin à la fuite en avant d'une société qui carbure à la surproduction et à la surconsommation. Une planification raisonnée en concertation avec le Ministère ÉIÉ, la Régie de l'Énergie et Hydeo-Québec devra être mise en oeuvre dès maintenant pour assurer l'avenir énergétique du Québec pour ne pas dépendre des producteurs energétiques non-éthiques ou situés dans des régimes politiques étatiques instables comme la Russie, l'Algérie, la Libye, le Nigéria, l'Arabie Saoudite, l'Iran ou le Canada anglais avec son pétrole sale.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.